



## Agro – Météo

Source : Météo France

### Météo passée

Du 01/08/19 au 09/02/20

Σ des T°c moy = 2258 °C  
Cumul pluies = 451 mm

### Tendances à venir



Semaine perturbée avec des éclaircies et quelques précipitations localisées qui se généraliseront en fin de semaine sur l'ensemble du département

Station de Nevers-Marzy

Météo du 03/02 au 09/02				Cumul pluviométrique.	
T°min	T°max	T°moy	Pluie.	Décembre	Janvier
-3 °C	15°C	8°C	10 mm	103 mm	43 mm

Station de Clamecy

Météo du 03/02 au 09/02				Cumul pluviométrique.	
T°min	T°max	T°moy	Pluie.	Décembre	Janvier
-2 °C	15 °C	7°C	15 mm	110 mm	53 mm



## Sommaire



### Etat des lieux des cultures hiver

- Qu'en est-il des cultures implantées cet automne (stade, salissement...)?
- Désherbage mécanique
- Fertilisation azotée



### Préparation - Implantation cultures de printemps

- Travail du sol
- Fertilisation des céréales
- Implantation optimale



### Point « règlementation »



### Point aides bio



## Etat des lieux des cultures d'hiver

2 feuilles – début tallage

### ➤ Céréales et protéagineux

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont été favorables au développement des cultures implantées l'automne dernier (photo ci-contre).

Un déstockage des adventices dans le sol a pu avoir lieu grâce aux implantations tardives. Cependant, les températures douces et le manque de gelées ont été favorables au développement des dicotylédones ( véronique sp. , coquelicot, pensée, alchemille, gaillet, ... ) qui ont poursuivi leur développement.



Blé tendre d'hiver à début tallage  
semé le 10/12/19  
Photo du 10/02/20 CA58

**Attention, ces adventices ont un système racinaire déjà bien développé en cette sortie d'hiver. Un désherbage mécanique pourra retarder leur développement mais pas le stopper.**



Photos du 10/02/20 CA58

Photos de gauche à droite : Coquelicot, Alchemille des champs, Véronique de Perse , Pensée des champs

### ➤ Désherbage mécanique

Les parcelles sont encore trop humides, il est donc trop tôt pour positionner un désherbage. Pour rappel, afin qu'un passage d'outil soit efficace, il est nécessaire d'attendre le bon ressuyage des sols et s'assurer d'avoir un climat séchant avant, pendant et après le passage : compter 3 jours avant et 3 jours après le désherbage. De plus, avoir le bon créneau pour désherber peut s'avérer judicieux car la précipitation peut engendrer un résultat inverse à celui attendu : germination des graines en dormance.

### ➤ Fertilisation azotée

Avant tout apport d'engrais sur les parcelles, il est nécessaire d'estimer le salissement pour éviter de « nourrir » les adventices présentes.

### Tableau des engrais utilisables en AB (nombre d'unité/1000 kg)

Engrais	N	P	K
Fumier de bovin	5	3	7
Composte de fumier de bovin	4 - 5	5 - 7	6 - 9
Lisier de porcins	6	3	5
Lisiers de bovins	2	1	1
Fiente de volaille	30 - 40	30 - 40	20 - 30
Fumier de volaille	25	15	15
Mélange	Diverses compositions proposées: farines animales + poudre d'os (+fientes de volailles parfois) : teneurs variables		
Bouchons de fientes de volailles	30 - 40	30 - 40	20 - 30
Vinasse de betterave	30	0	70



#### → Résultat reliquat azoté

- Si RSH élevé => Ø apport
- Si RSH faible => 60u azote

#### → Portance du sol

- A ajuster selon l'humidité des parcelles

Une fois tous ces éléments pris en compte, l'apport pourra être fait les prochains jours (selon météo, si les créneaux sont favorables à la fertilisation). Selon le type d'engrais choisi (libération plus ou moins rapide), l'objectif reste la mise à disposition de ces éléments fin-mars, début avril, au début de la montaison pour les céréales.

**Afin d'avoir un effet significatif sur le rendement, un apport de 60 unités peut-être réalisé. Suite à ces apports et afin d'éviter des pertes par volatilisation, il est possible de faire un passage de herse étrille à condition que les bonnes conditions soient présentes.**



## Préparation- Implantation des cultures de printemps

### Travail du sol

Les conditions de passage étant peu favorables dans certaines parcelles, il n'est pas urgent de ré ouvrir les sols.

Dans certains secteurs où les parcelles sont plus saines, une réouverture du sol a pu être réalisée. Afin de limiter le lissage, préférer des outils à dents droites. Selon les conditions météo et afin de limiter le stock semencier des adventices, un faux-semis peut être réalisé avant toute implantation. Cette technique sera d'autant plus efficace si la culture suivante est peu couvrante.



### Fertilisation

Le raisonnement reste le même que pour les cultures d'hiver.

**Profiter de la réouverture ou d'un travail du sol pour incorporer l'engrais avant de semer.**

**Profondeur maximum à 15cm.**

**Si le reliquat est faible, 60 unités seront suffisantes.**

### Semis céréales et protéagineux de printemps



#### → PMG

- Si vous souhaitez réaliser des PMG, n'hésitez pas à nous contacter.
- Conserver 100 g de semences

	Date implantation	Densité (gains/m <sup>2</sup> )
Avoine P	15 février – 15 mars	350 - 400
Blé tendre P		400 - 450
Triticale P		350 - 400
Orge P	1 <sup>er</sup> mars – 31 mars	400 - 450
Pois protéagineux P	15 mars – 31 mars	100 - 120
Féverole P	15 février – 15 mars	35 - 40

Attention, la préparation du lit de semis est très importante pour la culture de l'orge. Privilégier un semis tardif aux détriments de conditions d'implantation peu favorables.

Pour les pois protéagineux et dans les parcelles à forte charge en cailloux, un roulage derrière le semis est conseillé pour homogénéiser l'implantation. La récolte sera facilitée.

Pour la féverole, éviter les semelles de labour pour permettre à la racine pivotante une bonne exploration du milieu.



## Point « Règlementation »

### ➤ Utilisation des effluents d'élevage industriels en AB

Pour faire suite à l'application progressive de l'évolution de décembre 2018 sur l'interdiction d'utilisation d'effluents issus d'élevages industriels, le comité national AB de l'INAO a ajouté, en juillet 2019, un critère supplémentaire : la taille de l'élevage (ne pas dépasser les seuils définis par l'annexe I de la directive n°2011/92/UE). Entrant en vigueur au 1er janvier 2021, cet assouplissement reste provisoire. Au 1er juillet 2022, les critères établis en décembre 2018 devraient s'appliquer (sans lien de taille d'élevage).

### ➤ Modification de la réglementation sur les paillages

Pour gérer des adventices, seuls les moyens cités aux articles 5 – f) et 12 du RCE/884/2007 sont utilisables: rotation, procédés mécaniques de culture (binage, buttage, hersage, travail du sol), les paillages naturels et biodégradables non OGM (composants listés à l'annexe I dont le paillage végétal), paillages papier, paillages non biodégradables respectant **la réglementation sur la récupération des déchets. Les paillages fragmentables sont interdits.**



### ➤ ZNT en AB pour l'utilisation du Cuivre en vigne

Les produits dont l'AMM ne comporte pas de distance de sécurité et qui peuvent être utilisés sans les distances de sécurité prévues par l'arrêté du 27 décembre 2019 sont les produits de bio contrôle qui figurent sur la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture ainsi que les produits autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique (produits listés dans le « Guide des produits de protection des cultures utilisables en Agriculture Biologique » de l'INAO).

**Dès l'instant que les produits sont dans la liste positive de l'INAO ils sont assimilés à des produits de bio contrôle. Donc en AB les produits sous AMM et formulés sont systématiquement exempts. De ce fait les producteurs AB sont tous exempts de ZNT riverains !**

**Attention la plupart des formulations Cu ont des ZNT aquatiques de 20 à 50 m elles restent quant à elles à respecter.**



## Point aides bio

### ➤ Aides à la conversion

2019

Plafond 15000€ - transparence  
GAEC 4 parts

Zone d'interventions Agences de l'eau (AE) :

**Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) :**

- Captage : pas de plafonnement
- Bassin SN hors captage : application du plafond de 15 000€/exploitation

**Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) :**

- Application du plafond de l'Etat sur l'ensemble du bassin

2020

plafond 15000 € - transparence  
GAEC 4 parts

Zone d'interventions Agences de l'Eau :

**Agences de l'Eau :** Recentrage des interventions sur les aires d'alimentation de captage

- AELB : reconduction de l'enveloppe

2019

Aucune aide sauf sur les zones d'interventions Agences de l'eau :

**AE SN :**

- Captage : financement du primo-maintien sans plafonnement
- Bassin SN hors captage : application régionale 5000€/exploitation

**AE LB :** pas d'aides

2020

Aucune aide sauf sur les zones d'interventions Agences de l'Eau :

**AESN:** Aide au primo-maintien pour toute exploitation contractualisant au moins une parcelle sur une Aire d'Alimentation des Captages OU dont le siège est sur le bassin SN et contractualisant au moins une parcelle sur le bassin

**AE LB :** pas d'aides



Pas de cofinancement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ni du Conseil Régional pour 2019 et 2020

(Source: CRAEC du 11 décembre 2019)



Toutes les données de votre exploitation à portée de main

Retrouvez toutes nos observations sur

**facebook.** 



## Vos interlocuteurs

### Des conseillers à votre écoute

**Judith NAGOPAE**

Animation Agriculture Biologique  
Expérimentation  
06 85 04 15 03

**Philippe JAILLARD**

Installation et référent technico-économique  
en Agriculture Biologique  
07 88 19 83 02

**Noémie SANSOIT**

Coordinatrice Agriculture Biologique  
07 86 73 08 37



Vous INFORMER et DEVELOPPER avec vous  
VOTRE PROJET BIO

Avec le soutien financier de :



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation  
Avec la contribution financière de l'Etat en faveur de l'agriculture biologique

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**